



CONCOURS 24 IMAGES en collaboration avec ZANIN MEDIA CD/DVD

Comprend

Le pressage de 1 000 exemplaires DVD-5, d'un seul original
L'impression de la rondelle du DVD
L'impression de la pochette de carton pour l'insertion du DVD
L'emballage transparent du DVD et de la pochette cartonnée.

Une valeur de 1 700 \$

Vous devrez fournir un (1) master prêt à la fabrication du DVDr ou CDr.
Un document graphique pour l'impression de la pochette selon les spécifications de Zanin Media CD/DVD.

CONDITIONS DU CONCOURS

1. La souscription à un abonnement à la revue *24 images* vous rend admissible au tirage.
2. Vous devez vous abonner au plus tard le 31 mars 2010 à minuit, l'oblitération postale fera foi de la date.
3. Vous pouvez aussi vous abonner par Internet, la date de départ de votre courriel en fera foi.
4. Vous êtes aussi admissible au concours si votre abonnement en vigueur prend fin avec le numéro 147 (mai 2010) ou avec un numéro subséquent.
5. Si vous répondez aux conditions précédentes vous pouvez vous inscrire au tirage en utilisant le BON D'INSCRIPTION AU TIRAGE inclus dans les numéros 145 et 146 de la revue *24 images* ou en utilisant le bon d'inscription disponible sur le site www.revue24images.com
6. Vous devez faire parvenir ce BON D'INSCRIPTION AU TIRAGE à :

REVUE 24 IMAGES
a/s CONCOURS DVD,
6600, rue Saint-Urbain, bureau 301,
Montréal, Québec H2S 3G8

7. UNE SEULE INSCRIPTION par abonnement sera considérée admissible.
8. Avant le 31 mars 2010 à minuit, l'oblitération postale fera foi de la date.
9. Il vous est également possible de TRANSFÉRER CE PRIX à une tierce personne qui n'est pas abonnée, en le mentionnant lors de l'attribution du prix.
10. Le tirage au sort aura lieu le 15 avril 2010 à 15 h au bureau de la firme BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS, en présence de deux (2) membres du conseil d'administration de la revue *24 images*.
11. Le nom du gagnant sera annoncé dans le numéro 148 de la revue *24 images* et sur le site web de *24 images*.
12. Le gagnant sera aussi avisé par une lettre accompagnée des procédures de réclamation du prix.
13. Toute personne liée à la revue *24 images* à quelque titre que ce soit ou à ZANIN MEDIA CD/DVD ainsi que les personnes avec qui elles sont domiciliées sont exclues du concours.
14. Le prix devra être réclamé au plus tard le 30 novembre 2010 à 16 h.
15. Seules les personnes habitant le Canada sont admissibles. Les lois du Québec régissent ce concours.

BON D'INSCRIPTION AU TIRAGE

Nom de l'abonné : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____